

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES FRICHES ET FORÊTS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PAR

M. COINTAT

Ingénieur des Eaux et Forêts
Directeur de la S.E.F.E.

La dernière statistique forestière française remonte à 1912 avec la statistique générale « Daubrée ». Il est certain que depuis 50 ans, les peuplements se sont profondément modifiés. Les surfaces boisées ont elles-mêmes varié notablement. Si nous prenons comme exemple le département de l'Aube, l'évolution de la forêt a été la suivante, si l'on en croit les enquêtes agricoles :

1850	98 000 ha
1902	125 000 ha
1925	141 000 ha
1960	151 000 ha

Pour la région Est de la France, l'augmentation des surfaces boisées a été dans l'ensemble depuis un siècle d'environ 30 %.

De nombreuses études particulières ont été consacrées ces dernières années (1) à l'inventaire de certaines contrées ou essences, mais à l'exception du remarquable travail poursuivi en 1958-1959 par la Société le Bois Français de Papeterie sur l'inventaire accéléré des ressources en bois de cellulose, il n'existe aucune étude de synthèse : statistique forestière de production, statistique cartographique. C'est la raison pour laquelle l'Administration des Eaux et Forêts a décidé de réaliser le recensement des peuplements forestiers de la France.

Il faut d'ailleurs reconnaître que notre pays manque de statistiques agricoles précises. Le problème n'est pas spécial à la forêt.

- (1) FABERT (Y.). — Inventaire statistique et critique des forêts lorraines. Nancy, 1956.
 NOISSETTE (A.). — Le peuplier dans le département de l'Aube, 1957 (Congrès Internat. du Peuplier).
 COINTAT (M.). — Etude statistique sur les taillis-sous-futaie communaux du département de la Haute-Marne. *R.F.F.*, octobre 1956.

Les cartes de la végétation de M. GAUSSEN ne sont pas assez précises pour l'aménagiste foncier qui travaille au stade de la commune.

Il en est de même pour les autres travaux qui ont été poursuivis dans ce domaine. *La carte des systèmes agricoles de la France* par M. VANDAMME, basée sur la statistique de 1937 par canton, ne distingue ni les forêts, ni les landes, ni les étangs. *La carte d'évolution des terroirs français* au 1/400 000^e de M. PERPILLOU est intéressante pour montrer l'historique des cultures, mais a été établie d'après le cadastre de 1913. *La carte de l'utilisation des terres en France* par M. J. KLATZMANN ne reproduit que des pourcentages de culture d'après l'enquête de 1942.

L'Atlas des structures agraires de la France au 1/200 000^e qui est en cours d'établissement sous la direction de M. A. CHOLLEY à partir des photos aériennes, répond déjà beaucoup mieux aux désirs de l'Agronome et de l'Aménagiste.

Sans atteindre la précision scientifique d'une cartographie parcellaire de la végétation, telle que la conçoit M. KUHNHOLTZ-LORDAT, il apparaît souhaitable de créer un outil de travail, un document agricole et forestier, à l'échelle du plan directeur, pouvant permettre de définir dans chaque commune une politique agricole d'action.

Dans nos départements de plaine des provinces de Champagne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté, à taillis-sous-futaie de chêne, hêtre et charme, nous connaissons particulièrement mal les surfaces en futaie résineuse, provenant de plantations souvent récentes, et les surfaces plantées en peupliers, essence qui n'était pas comprise dans la statistique Daubrée.

Nous avons donc pensé, dans le cadre de la mission de la Société d'Etude des Friches et Taillis Pauvres de l'Est (S.E.F.E.), société d'économie-mixte créée en 1958, en accord avec le Ministère de l'Agriculture et le Commissariat Général au Plan et présidée par M. le Sénateur PISANI, qu'il serait intéressant d'établir suivant une première analyse, un inventaire cartographique simplifié des forêts des départements de l'Est.

La S.E.F.E. a été chargée suivant le programme prévu au III^e plan d'équipement et de modernisation, de réaliser l'inventaire des terres incultes et il était facile en même temps que ce travail de reporter sur des plans au 1/20 000^e les principaux types de forêt.

Depuis environ un an, 1 500 communes ont été inventoriées. Le département de l'Aube a été le département pilote et notre propos est de donner dans cette brève étude les résultats généraux de ce premier inventaire.

Tout d'abord, comment a-t-on procédé?

La représentation cartographique a été la suivante :

Vert : Forêts feuillues, pratiquement taillis et taillis-sous-futaie.

Jaune : forêts résineuses, principalement plantations de pins sylvestres et de pins noirs.

Jaune strié de rouge : peuplements résineux rabougris sans grande valeur économique (notamment Champagne crayeuse).

Bleu : peupleraies

(les peupliers isolés ont été indiqués par des points bleus) (un point représentant 5 arbres).

Rouge : friches, landes, terres incultes, marais, tourbières, rochers, etc...

Chaque type de friches : friches rases, genevriers, broussailles, accrus feuillus, pins épars, friches marécageuses, a été précisé par des surcharges noires conventionnelles : hachures, pointillés, tirets, croix, ronds, quadrillés, etc...

Blanc : territoire cultivé.

Munis de plans communaux au 1/20 000^e, les enquêteurs relèvent tout d'abord sur le terrain la cartographie des friches et des forêts, suivant une technique maintenant au point revenant à 0,030 NF par hectare en moyenne, soit environ une journée par territoire communal.

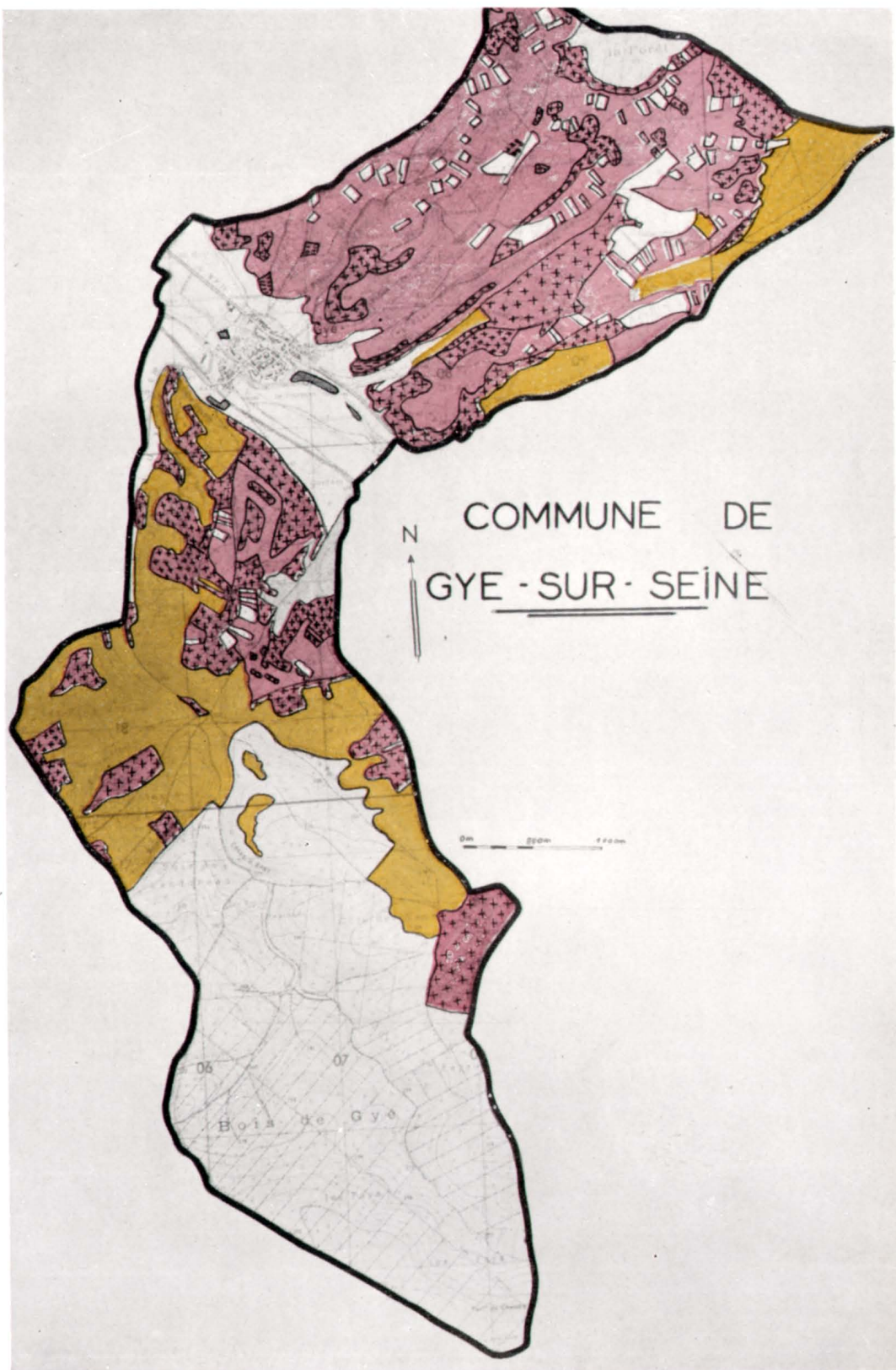
Cette technique — ou mieux cette pratique d'inventaire — comprend en premier lieu une définition aussi exacte que possible des types de friches. Il était nécessaire de se mettre bien dans l'œil les différentes formations colonisant les terrains abandonnés, et qu'il n'est pas toujours facile de distinguer entre elles : limites souvent imprécises entre les broussailles et les accrus, entre les accrus et le taillis proprement dit, etc...

Il a été convenu que dans le doute, le type le plus évolué aurait la priorité. Exemple : une friche à genevriers et pins disséminés est portée sur les plans comme friche à résineux épars.

Dans certaines régions, une autre difficulté survient lorsque l'agriculteur entoure un terrain de parcours d'une clôture sommaire, pour y faire pâturer quelques bêtes. On considère qu'il y a friche, lorsqu'il n'y a pas eu de pratique culturale depuis longtemps (ni fauche, ni retournement, ni engrais) et lorsque 40 à 50 % de la surface sont occupés par une végétation inabitable.

Pour éviter les erreurs d'interprétation, un agent technique est chargé de superviser les enquêteurs afin d'harmoniser les relevés, en vérifiant le travail par sondages.

En outre, les prospections sur le terrain, réclament une pratique qui dépend de chaque enquêteur, et qu'il est difficile de préciser : soleil de côté pour mieux apprécier la végétation, versants examinés des crêtes et non des fonds de vallons, pour juger avec certitude de la densité des parties plus ou moins boisées, etc ...



N
↑
COMMUNE DE
GYE - SUR - SEINE

0m 20m 40m 60m 80m 100m

06 07
Bois de Gye

En même temps, une fiche de renseignements est établie par commune : relief, géologie, hydrographie, essences forestières, utilisation ancienne des friches, etc... suivant une méthode élaborée par le service forestier haut-marnais, lors d'une enquête forestière départementale réalisée en 1952.

Les plans brouillons transmis au bureau de dessin sont vérifiés et corrigés à l'aide de photos aériennes. Il n'est pas possible d'utiliser, sans risques d'erreurs importantes, directement les photos aériennes, par contre, la vérification des enquêtes sur le terrain par les photographies est simple et surtout indispensable pour préciser les contours.

Les surfaces des différentes végétations sont calculées suivant l'importance des lots, soit au planimètre, soit à la grille planimétrique. Les sondages effectués l'année dernière et les études parcelaires réalisées dans certaines communes de l'Aube ont montré que la précision de ces enquêtes était de l'ordre de 7 à 8 %.

Dans un troisième stade, les plans I.G.N. au 1/20 000^e sont découpés et collés sur du papier Canson et les couleurs sont reportées.

Le plan original est enfin adressé à la photographie et reproduit en photo couleur dans le format unique 18 × 24 pour permettre le classement et la reliure.

Il a été adopté de classer les communes (plan et fiche de renseignements) par région agricole suivant la nomenclature de l'I.N.S.E.E. et par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque région.

Quels sont les résultats pour le département de l'Aube? (1)

Récapitulation générale

Surface totale du département	600 000 ha
<i>Forêts:</i>	
Peuplements feuillus	105 444 ha
Peuplements résineux	33 496 ha
Peupleraies (2)	10 817 ha
Forêts militaires (3)	1 257 ha
	151 014 ha

(1) L'inventaire des friches et forêts de l'Aube a pu être rapidement mené à bien en 1959 grâce à la bienveillance et aux encouragements de M. le Préfet et du Conseil Général de l'Aube, de Maître Chaton, Président de la Commission des terres incultes et des chefs de service du Génie Rural, des Eaux et Forêts et des Services Agricoles. Nous leur adressons toute notre gratitude et nos remerciements.

(2) Y compris peupliers isolés. 200 arbres pour un hectare.

(3) Camps de Mailly et camp de Brienne.

Friches:

Friches rases	6 252 ha
Friches à genévriers	1 335 ha
Friches à broussailles (4)	6 125 ha
Accrus feuillus (5)	12 730 ha
Résineux épars (6)	16 971 ha
Friches marécageuses	1 680 ha
Friches sur terrains militaires...	7 764 ha

 52 857 ha

Il y a un siècle, les surfaces boisées et les surfaces incultes étaient respectivement de 98 000 ha et 18 000 ha. Le terroir cultivé du département de l'Aube a ainsi perdu près de 88 000 ha et on assiste à un glissement constant de la terre vers la friche qui elle-même se transforme peu à peu et naturellement en forêt.

Les friches à genévriers qui correspondent généralement à d'anciens terrains de parcours sont peu nombreuses. Les friches à broussailles, c'est-à-dire à épines et à cornouiller, sont plus importantes et occupent l'ancien vignoble aubois. Les autres types de friches ont des origines diverses.

Les forêts sont très différentes suivant les régions agricoles, et il est intéressant de noter cette répartition.

Les forêts feuillues se divisent en trois types principaux:

- 1 — les taillis-sous-futaie à hêtre et chêne du Vignoble du Barrois.
- 2 — les taillis-sous-futaie à chêne de qualité de la Champagne Humide.
- 3 — et les taillis-sous-futaie à chênes petits et médiocres du pays d'Othe.

C'est en 1816 que BALTET-PETIT introduisit les premiers résineux dans la Champagne Crayeuse de l'Aube, à Echemines. Un monument commémore d'ailleurs cet événement. Les plantations de pins sylvestres sont très souvent rabougries et depuis une dizaine d'années les défrichements ont été particulièrement importants. Les chiffres ci-dessous montrent cependant que les résineux occupent encore sur la craie des surfaces appréciables.

Dans le Barrois, des plantations de pins sylvestres et quelques pins noirs ont été réalisées depuis 1860-1880. Elles s'étendent aujourd'hui naturellement dans les friches voisines.

(4) Epines noires et cornouiller sanguin principalement.

(5) Terme local pour désigner des cépées de taillis sans valeur et occupant incomplètement la forêt.

(6) Peuplements résineux rabougris (pin sylvestre) occupant moins de 50 % de la surface en friche.

Répartition des forêts par région agricole (en ha)

	Taux de boisement	Forêts feuillues	Forêts résineuses	Peu- pleraies	Totaux
Vignoble du Barrois .	31 %	35 301	5 346	786	41 433
Plaine de Brienne ...	15 %	{ 2 554	{ 84	383	{ 2 981
		355 (1)			355
Champagne Humide .	37 %	41 174	236	1 056	42 466
Vallée de la Champagne humide	19 %	681	2	292	975
Plaine de Troyes	6 %	132	516	1 006	1 654
Pays d'Othe	34 %	18 771	570	400	19 741
Champagne Crayeuse .	19 %	4 436	{ 22 524	{ 1 083	{ 28 043
			902 (1)		902
Vallées de la Champa- gne Crayeuse	15 %	829	4 115	3 628	8 572
Nogentais	10 %	858	86	768	1 712
Vallée du Nogentais .	25 %	748	17	1 415	2 180
Totaux	25 %	105 799	34 398	10 817	151 014

(1) Terrains militaires.

On peut considérer que les surfaces classées dans les friches à résineux épars sont boisées à 30 % environ et pour permettre une politique de production, il est nécessaire de donner la surface corrigée pour les résineux :

Boisements résineux proprement dits 33 496 ha

Friches à résineux épars, surface corrigée .. 5 091 ha

Surface totale en résineux 38 587 ha

Les peupliers sont concentrés dans les vallées. Ils constituent de magnifiques peuplements sur les bords de la Seine et de l'Aube. Cet inventaire fait apparaître une surface en peupliers plus importante que les chiffres donnés par les statistiques précédentes.

La répartition des friches est également significative suivant les régions agricoles.

Les terres incultes sont concentrées sur les plateaux calcaires Jurassiques du Barrois (anciennes vignes) et sur la craie Champenoise (savarts et triots), 20 communes (1) de l'Aube renferment plus

(1) 13 pour le Vignoble du Barrois, 2 pour la Plaine de Brienne et 5 pour la Champagne Crayeuse.

Répartition des friches par régions agricoles (en ha)

	Taux de friches	Friches rases	Gene- vriers	Brous- sailles	Accrus	Résineux	Marécages	TOTAUX
Vignobles du Barrois .	15 %	4 179	330	3 488	3 894	8 270	51	20 212
Plaine de Brienne ...	9 %	{ 69 821(1)}	8	163	778	65	17	{ 1 100 821
Champagne Humide ..	3,5 %	567	181	787	2 120	210	275	4 140
Vallée de la Champa- gne humide	8 %	11	—	58	299	11	24	403
Plaine de Troyes	5,5 %	35	—	204	1 019	49	81	1 388
Pays d'Othe	6 %	308	170	343	1 149	1 032	490	3 492
Champagne Crayeuse .	11 %	{ 830 6 943(1)}	553	646	1 577	5 820	407	{ 9 833 6 943
Vallée de la Champa- gne Crayeuse	5,5 %	208	23	249	1 154	1 405	115	3 154
Nogentais	5 %	34	43	91	465	103	186	922
Vallée du Nogentais .	5 %	11	27	96	275	6	34	449
Totaux	9 %	14 016	1 335	6 125	12 730	16 971	1 680	52 857

(1) Terrains militaires.

de 30 % de friches. Parmi celles qui sont le plus abandonnées et où le taux de friches dépasse 50 %, citons: Viviers-sur-Artaut (66 %), Neuville-sur-Seine (53 %), Poivres (70 %), Trouan-le-Grand (75 %), etc...

Toutefois, l'implantation des friches dans les finages est différente suivant les contrées. Sur le plateau des Bars, les terres incultes colonisent des cantons entiers et constituent des masses importantes d'un seul tenant, nécessitant des études d'aménagement foncier précédant la remise en valeur.

Par contre, dans le pays d'Othe, où les vergers de pommiers à cidre ont été souvent abandonnés, les friches parfois nombreuses sont très disséminées et il suffirait d'un remembrement classique pour les faire disparaître.

Les broussailles, les accrus feuillus et les résineux épars, forment la majorité des sols inutilisés du département de l'Aube. Depuis 1850, la surface des friches a triplé et l'évolution est relativement rapide. Or, le défrichement coûte de 200 NF à 3 000 NF l'hectare, suivant que l'on a affaire à une friche rase ou à un taillis bien ensouché. Il apparaît par conséquent urgent de promouvoir une politique de remise en valeur de ces terrains, pour la réanimation des régions telles que le plateau du Barrois. Plus on attendra, plus le défrichement coûtera cher, la végétation arbustive accentuant rapidement son emprise d'années en années.

En résumé, le département de l'Aube a servi de région pilote pour la mise au point d'un inventaire cartographique des friches et des forêts. L'échelle du 1/20 000^e permet de fournir à l'aménagiste un document suffisamment précis et détaillé, et la Société des Friches de l'Est suivant un programme de 4 ans, doit poursuivre ces inventaires dans 12 départements de l'Est.

La cartographie de la Meuse et de la Haute-Marne sera terminée au printemps 1960. Les résultats de l'inventaire seront également publiés avant la fin de l'année 1960 pour les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône et de la Marne.

Le 20 avril 1960,
